

3 D MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 630 Euros

Siège social
650 Rue Louis Lépine
Horizon 21
34000 Montpellier

R.C.S. MONTPELLIER B 431 996 941

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Décembre 2009

L'an deux mille neuf le 1^{er} Décembre à 14 heures, les associés de la société à responsabilité limitée "3 D MEDITERRANEE.", se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles BORDES, gérant.

Le président constate que l'ensemble des associés sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer en vue sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Mise à jour des statuts
- Pouvoir

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Les associés décident de transférer le siège social primitivement fixé 650, Rue Louis Lépine – Horizon 21 - 34000 Montpellier, au 301 Rue de la Garriguette – 34130 SAINT AUNES, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MISE EN HARMONIE DES STATUTS

En conséquence de tout ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles des statuts comme suit :

" ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Ancienne mention

Le siège est fixé : 650, Rue Louis Lépine – Horizon 21 - 34000 Montpellier

Nouvelle mention

Le siège est fixé 301 Rue de la Garriguette – 34130 SAINT AUNES

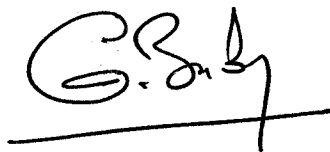
TROISIEME RESOLUTION - POUVOIR

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités de publicité requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- CLOTURE -

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier", with a horizontal line underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. B. L.", with a horizontal line underneath.